



Rapport d'activités

2006 et 2007

Conseil supérieur pour le développement durable

Le 14 avril 2008, le Conseil supérieur pour le développement durable a approuvé le présent rapport en exécution de l'article 4 point 5 de la loi du 25 juin 2004 relative à la coordination de la politique nationale de développement durable.

CONTENU

Avant-propos du président

Objectif et structure du CSDD

Missions

Composition

Fonctionnement interne

Rapport d'activité

Demande d'avis

Contacts extérieurs

Compte rendu des assemblées plénières

Compte rendu des groupes de travail

Avant-propos du président

Plusieurs défis se sont posés au Conseil supérieur pour le développement durable, dès sa mise en place par le Ministre de l'Environnement, au nom du gouvernement :

- vu la richesse des compétences et des idées des 15 membres, comment créer une « culture » commune entre des personnalités ayant des convictions et des expériences diverses ?
- vu l'absence d'un secrétariat à plein temps et autonome, étant donné aussi le fait que tous les membres du CSDD ont des agendas déjà bien remplis, comment organiser le travail de manière efficace ?
- comment éviter les doublons avec d'autres structures consultatives au niveau national (telle que le Conseil économique et social, p.ex.) et comment mettre en route un travail en réseau avec des structures telles que la nôtre dans d'autres pays européens ?

Par rapport à ces défis, nos activités telles que relatées dans le Rapport ci-après, peuvent apparaître à la fois ambitieuses et modestes.

Ambitieuses, parce qu'accepter, en tant que « jeune » CSDD et sans secrétariat scientifique, de faire un Avis sur la durabilité de nos finances publiques et de vouloir « accompagner » le Comité inter-départemental du développement durable dans sa réflexion sur les objectifs de qualité et les objectifs opérationnels du futur Plan national du Développement durable relève de la gageure.

Modestes, parce que nous nous sommes aperçus bien vite que, d'une part, « mir kënnen och nëmmen mat Waasser kachen » et que, d'autre part, trouver des consensus forts autour de thèmes qui nous concernent tous dans notre vie quotidienne et dans la préparation de notre avenir, n'est guère chose aisée.

Si nous voulons développer nos ambitions – et je pense qu'il y a unanimité des membres du CSDD là-dessus -, plusieurs conditions devraient se réaliser progressivement :

- pouvoir disposer d'un secrétariat scientifique et d'un secrétariat administratif autonome (par exemple un(e) universitaire à plein temps et un(e) assistante administratif(ve) à mi-temps). Il est souhaitable aussi que la présidence puisse devenir, du moins en partie, une présidence opérationnelle ;
- développer les fonctions qui nous ont été confiées par la Loi et que nous n'avons pas encore pu mettre en route, notamment dans le domaine de la sensibilisation et de la participation citoyenne en matière de développement durable ;

- commencer à organiser « l'environnement » scientifique du CSDD, p.ex. par une convention avec l'Université du Luxembourg et avec des Centres publics de recherche, tant au Luxembourg qu'à l'étranger ;
- avoir l'occasion, au moins au niveau du bureau, d'échanger régulièrement avec notre Ministre de tutelle, p.ex. tous les deux mois ;
- avoir l'occasion, au moins une à deux fois l'an, d'échanger avec le Premier Ministre, vu la transversalité de notre réflexion et de notre action.

Je ne voudrais pas terminer ce petit Avant-Propos sans remercier très sincèrement mes collègues du Bureau, des Groupes de Travail et de la Plénière, pour leur engagement fort et continu.

Mes remerciements vont aussi à Mme Kohnen, notre secrétaire, qui, en plus de ses tâches déjà très prenantes au Ministère et au CIDD, garde une disponibilité totale pour nos questionnements et nos désirs, ainsi que pour l'organisation de nos débats.

Raymond Weber
Mars 2008

1. Objectif et structure du CSDD

La loi du 25 juin 2004¹ relative à la coordination de la politique nationale de développement durable a instauré le Conseil Supérieur pour le développement durable (CSDD) en tant qu'organe de réflexion, de discussion et de conseil en matière de développement durable.

1.1 Missions

Le Conseil Supérieur pour le Développement Durable a pour mission :

- d'être un forum de discussion sur le développement durable ;
- de proposer des recherches et études dans tous les domaines ayant trait au développement durable;
- d'établir des liens avec les comités comparables des pays membres de l'Union Européenne;
- de susciter la participation la plus large des organismes publics et privés ainsi que celle des citoyens à la réalisation de ces objectifs;
- d'émettre des avis sur toutes mesures relatives à la politique nationale de développement durable prises ou envisagées par le Gouvernement, notamment sur le plan national pour un développement durable et sur l'exécution des engagements internationaux du Luxembourg.

Le Conseil Supérieur pour le développement durable remplit les missions visées ci-dessus de sa propre initiative ou à la demande du Gouvernement. Il peut consulter les administrations et organismes publics ainsi que toute personne dont la collaboration est jugée utile pour l'examen de certaines questions.

1.2 Composition

Le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005² relatif à la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur pour le Développement Durable retient qu'il se compose de 15 membres choisis en raison de leurs compétences et de leur expérience en matière de développement durable.

1

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2004/1020207/1020207.pdf?SID=f116c665c73a3d692847110fe9f126b#page=2>

2

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2005/1052107/1052107.pdf?SID=8775307c419e39d4c663a708d890416b#page=7>

La nomination des membres a été faite en référence à ces critères. Ils sont membres du Conseil Supérieur pour le développement durable non pas en tant que représentants d'une organisation ou association, mais en tant que personne privée et doivent agir en toute indépendance. Il n'y a pas de membre disposant d'un mandat politique national.

La composition est la suivante :

- M. Raymond Weber, président
- Mme Joëlle Welfring, vice-présidente
- M. René Winkin, vice-président

- M. Tom Conzemius (Dr)
- M. Emile Eicher
- Mme Viviane Goergen
- M. André Hoffmann
- M. Erny Lamborelle
- M. Mike Matthias
- M. Paul Reckinger
- M. Jean-Claude Reding
- M. Gaston Reinesch
- M. Jean Stoll
- Mme Blanche Weber
- Mme Laura Zuccoli

Le Conseil Supérieur pour le développement durable a été présenté au public dans le cadre d'une conférence de presse du Ministre de l'Environnement en date du 29 janvier 2007.

1.3 Fonctionnement interne

Le Conseil Supérieur pour le développement durable se réunit en moyenne toutes les 6 semaines en assemblée plénière.

Il s'est doté d'un bureau, constitué du président et des deux vice-présidents, chargé de représenter le Conseil supérieur dans le public. Le secrétariat est assuré par des fonctionnaires du Ministère de l'Environnement.

En vue de mieux remplir ses missions, le Conseil Supérieur pour le développement durable a décidé d'organiser ses travaux dans le cadre de groupes de travail.

Au cours de l'année 2007, trois groupes de travail ont été créés :

- Le groupe de travail « finances publiques », dont sont membres MM. André Hoffmann, Mike Matthias, Jean-Claude Reding, Jean Stoll, Raymond Weber, Mme Joëlle Welfring, M René Winkin (rapporteur), Mme Laura Zuccoli. Ce groupe de travail a été chargé de donner suite à la demande d'avis sur les agrégats des finances publiques (cf ci-dessous).
- Le groupe de travail « biomasse », dont sont membres MM. Tom Conzémus, Mike Matthias, Jean Stoll (rapporteur), Mme Joëlle Welfring, qui a élaboré l'avis sur une utilisation durable de la biomasse (cf ci-dessous).
- Le groupe de travail « quels objectifs pour un plan national de développement durable ? », dont sont membres MM. Mike Matthias, André Hoffmann, Paul Reckinger, Jean Stoll, Raymond Weber, Mme Joëlle Welfring, René Winkin. Ce groupe de travail est accompagné par un consultant externe, tel que le prévoit le règlement grand-ducal du 14 juillet 2005 relatif à la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil Supérieur pour le Développement Durable.

2 Rapport d'activités

2.1 Demande d'avis

Dans le cadre de ses discussions sur le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007, la Chambre des Députés a voté une motion invitant le Gouvernement à demander au Conseil supérieur pour le développement durable d'élaborer un avis sur les agrégats des finances publiques pour la période postérieure à 2009 dans l'optique des critères du développement durable.

Lors de sa réunion du 16 avril 2007, le Conseil Supérieur a décidé de donner suite à cette demande d'avis et de mettre en place un groupe de travail chargé d'élaborer l'avis en question.

Par une lettre datée du 3 août 2007, le Ministre de l'Environnement a soumis au Conseil supérieur pour le développement durable une demande d'avis en matière d'utilisation durable de la biomasse. Le Conseil Supérieur discute une première fois de cette demande d'avis lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2007. Au cours de cette même réunion est institué un groupe de travail y relatif.

2.2 Contacts extérieurs

Lors des discussions au cours des premières réunions, il a été soutenu qu'un échange d'informations avec un conseil en fonction pourrait s'avérer utile et

qu'un tel échange sur les méthodes de travail et aux expériences effectuées pourrait se faire lors d'une réunion de travail consacrée à cet effet.

Le 22 juin 2007, Dr Volker Hauff a été reçu en visite par le Conseil Supérieur en tant que président du « Rat für Nachhaltige Entwicklung » allemand.

Préparée par un questionnaire, la discussion a porté sur les objectifs et les contenus des documents préparés par le RNE, les méthodes de travail, la collaboration et la coordination avec d'autres instances, les moyens de communication utilisés, ainsi que finalement les pratiques et la « philosophie » de travail.

Le 25 mai 2007, une délégation du CSDD a eu un échange de vues avec la Commission des Finances et du Budget de la Chambre des Députés au sujet de la demande soumise au Conseil Supérieur relative à un avis sur les agrégats des finances publiques pour la période postérieure à 2009 dans l'optique des critères du développement durable.

La réunion du 23 juillet 2007 a été consacrée à une entrevue avec des représentants de la Commission Interdépartementale de développement durable, chargé d'élaborer un projet de plan national pour le développement durable. Les discussions se sont basées sur le document « Luxembourg Vision ». Ce document de travail retenant des objectifs de qualité requis pour un développement durable au Luxembourg, doit être considéré comme papier stratégique.

Lors de sa réunion du 27 juillet 2007, le Conseil Supérieur a décidé de soumettre une demande d'adhésion à l'European Environment and Sustainable Development Advisory Councils (EEAC). Ce réseau de coopération entre les conseils de développement durable des pays européens a comme objectifs de fournir des informations indépendantes se basant sur des fondements scientifiques et de permettre un échange d'informations et d'expériences.

La conférence annuelle de l'EEAC a eu lieu du 10 au 13 octobre 2007. M. Jean Stoll y a participé en tant que représentant du Conseil Supérieur, notamment dans les groupes de travail « Agriculture » et « Energie ». Lors de sa réunion du 13 novembre 2007, le Conseil Supérieur a retenu le principe d'une participation aux groupes de travail de l'EEAC. Ainsi il a été retenu que le Conseil Supérieur soit représenté en tant que membres observateurs par M. Jean Stoll dans les GT « agriculture » et « énergie », M. Raymond Weber dans le GT « gouvernance environnementale », M. Mike Mathias dans le GT « développement durable », M. Tom Conzemius dans le GT « biodiversité ». L'élection de M. Jean Stoll en tant qu'auditeur a été validée par le CSDD.

Le 12 décembre, une délégation du Conseil Supérieur a eu un échange de vues avec M. Mathis Wackernagel, directeur exécutif de « Global Footprint Network » au sujet de la notion d'empreinte écologique et de son éventuelle application au Luxembourg.

La 7^e session annuelle du « Rat für Nachhaltige Entwicklung » allemand a eu lieu le 27 novembre 2007 avec la participation de MM. Raymond Weber et Jean Stoll.

2.3 Compte-rendu des assemblées plénières

Réuni une première fois le 7 novembre 2006 à l'invitation du Ministre de l'Environnement en tant que membre du Gouvernement ayant dans ses attributions la coordination interministérielle du développement durable, le Conseil Supérieur s'est réuni au cours des années 2006 et 2007 aux dates suivantes :

19 décembre 2006
16 avril 2007
21 mai 2007
22 juin 2007
27 juillet 2007
1^{er} octobre 2007
13 novembre 2007
17 décembre 2007

A part les thèmes dont a été fait rapport sous le point **2.2. Contacts extérieurs**, les discussions ont porté sur les sujets suivants :

la mission du Conseil Supérieur quant au fond, la méthodologie de travail à adopter, les outils nécessaires afin d'éclairer les enjeux des interactions entre les trois piliers du développement durable ;

le rapport de mise en œuvre du développement durable élaborée par la Commission interdépartementale de développement durable, notamment les recommandations quant aux défis prioritaires pour le prochain plan national de développement durable;

l'analyse « horizontale » du document de travail « Luxembourg Vision » ;

les défis en vue d'un respect d'objectifs de développement durable, discussion quant à la méthodologie (les efforts de planification et ses éventuelles raisons de

revers); la nécessité de transversalité/horizontalité du futur plan national de développement durable ;

la notion de l'empreinte écologique en tant qu'outil pour rendre la durabilité mesurable et d'instrument de promotion d'une économie durable;

l'avis sur la durabilité des finances publiques ;

l'avis relatif aux opportunités et défis émanant d'un recours renforcé aux énergies renouvelables, et en particulier de l'utilisation accrue de la biomasse.

2.4 Compte-rendu des groupes de travail

En 2007, le groupe de travail « Biomasse » s'est réuni au cours de trois sessions de travail. Des entrevues ont eu lieu avec des représentants du Ministère de l'Environnement, de l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture, du Service d'Economie rurale et du Statec. Par ailleurs, des échanges de vues ont été effectués avec des responsables en la matière de partis politiques.

En 2007, le groupe de travail « Finances publiques » s'est réuni au cours de trois réunions de travail, consacrées e.a. à des entrevues avec des fonctionnaires de l'Inspection générale de la Sécurité sociale, un responsable de la Banque Centrale de Luxembourg et avec le directeur du Statec.